

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} septembre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Points 32 et 37 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés
de l'Azerbaïdjan**

**Lettre datée du 31 août 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous adresse Jeyhun Bayramov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, en lien avec la rhétorique incendiaire dont use l'Arménie et les actes illicites qu'elle commet dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32 et 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Yashar Aliyev



Annexe à la lettre datée du 31 août 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bakou, le 31 août 2020

Comme suite à la lettre que vous a adressée, le 25 juin 2020, le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères pour signaler que la République d'Azerbaïdjan soutenait votre appel à un cessez-le-feu mondial, j'ai l'honneur, par la présente, d'attirer votre attention sur les violations incessantes de cet appel perpétrées, dans la lettre et dans l'esprit, par l'Arménie dans les propos incendiaires qu'elle tient et les actes illicites qu'elle commet dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Ainsi, en violation flagrante de cet appel à un cessez-le-feu mondial, l'Arménie a mené, du 12 au 16 juillet 2020, une attaque armée contre la République d'Azerbaïdjan le long de la frontière entre les deux pays, au niveau de Tovouz. Dans ma lettre du 30 juillet, je vous informais en détail de la cause, du déroulement et des conséquences de cet acte d'agression téméraire commis par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan.

Ayant échoué à atteindre, sur le champ de bataille, les objectifs politiques et militaires qu'elle s'était fixés en attaquant Tovouz, l'Arménie poursuit son agression dans une rhétorique de provocation extrême. Les dernières déclarations qu'elles a proférées pour menacer de frapper la ville de Ganja, deuxième plus grande zone de peuplement d'Azerbaïdjan, ainsi que des infrastructures civiles essentielles, notamment la centrale hydroélectrique de Mingachevir, sont la preuve manifeste que l'Arménie persiste dans sa politique de terreur dirigée contre la population civile azerbaïdjanaise, en violation patente du droit international humanitaire.

Les tentatives entreprises par l'Arménie pour altérer la composition démographique des territoires occupés de l'Azerbaïdjan ont trouvé un souffle nouveau après l'horrible explosion qui, le 4 août, a frappé la ville de Beyrouth, au Liban. Apparemment, l'Arménie considère cette tragédie comme une chance d'accélérer l'aboutissement du plan qu'elle met à exécution pour établir des Libanais d'origine arménienne dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan où, au demeurant, elle a déjà commencé à installer des familles arméniennes. Comme de nombreux Arméniens de l'étranger, notamment de Syrie, d'Iraq et du Liban, initialement transférés en Arménie sous de simples prétextes humanitaires puis redirigés vers les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, ces familles seront finalement elles aussi exploitées au service de la politique de colonisation illégale de l'Arménie.

Qui plus est, le régime fantoche instauré par l'Arménie dans les territoires occupés a récemment annoncé son intention de déplacer certaines « résidences » de Khankendi à Choucha. Par ce plan irresponsable, l'Arménie vise à consolider les résultats de sa politique notoire de nettoyage ethnique et fait preuve d'un irrespect manifeste pour l'essence même des efforts de paix entrepris sous les auspices du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Je me dois de rappeler que la question de Choucha occupe une place particulière dans le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en raison de la valeur historique, culturelle et morale exceptionnelle que revêt cette localité pour le peuple azerbaïdjanais. C'est pourquoi le retour en toute sécurité et dans la dignité, vers ses lieux d'origine situés dans les territoires occupés, y compris dans la ville de Choucha, de toute la population azerbaïdjanaise qui en a été expulsée, constitue une condition *sine qua non* du processus de négociation. Par conséquent, si rien n'est fait pour

contrer ce plan, extrêmement dangereux, de l'Arménie, c'est l'ensemble du processus de paix qui, fatalement, devrait en pâtir.

Les actes illicites et malveillants commis par l'Arménie en lien avec le réservoir d'eau de Sarsang, dans les territoires occupés, continuent d'être très préoccupants, pour de multiples raisons. En altérant de façon permanente l'infrastructure de ces territoires, dans le cadre d'une exploitation illégale des ressources naturelles de la République d'Azerbaïdjan, ces actes signifient une ingérence dans les droits de propriété publique et privée. En outre, l'utilisation du réservoir par l'Arménie comme instrument d'écoterrorisme prive d'ores et déjà les civils azerbaïdjanais de ressources en eau, entraînant une grave dégradation des terres, notamment une érosion des sols, qui nuit à la biodiversité et à la productivité des zones résidentielles situées le long de la ligne d'occupation. De nouvelles modifications de l'infrastructure du réservoir ne feront qu'aggraver ces dommages provoqués à l'environnement.

Ces actes illicites, comme d'autres qui visent à modifier des infrastructures, tels que la construction d'une nouvelle route reliant l'Arménie aux territoires occupés de l'Azerbaïdjan, doivent également s'entendre dans le contexte de la politique arménienne de colonisation illégale et de maintien de l'occupation, puisqu'ils visent clairement à servir aussi d'incitation pour attirer davantage d'Arméniens dans les territoires occupés.

Ces manœuvres s'inscrivent dans le cadre de la politique d'État déclarée de l'Arménie, qui cherche ainsi à consolider les résultats obtenus par la force aux dépens de l'Azerbaïdjan. De nombreuses déclarations faites par les hauts responsables arméniens dans ce sens trouvent désormais leur écho dans la stratégie de sécurité nationale récemment dévoilée par l'Arménie, qui vise, dans les négociations, à « préserver les acquis obtenus à la guerre ».

Ces faits prouvent, à nouveau, que l'Arménie exploite le processus de négociation mené sous les auspices du Groupe de Minsk de l'OSCE pour poursuivre une politique d'annexion des territoires internationalement reconnus comme appartenant à l'Azerbaïdjan.

C'est pourquoi je vous exhorte, une fois de plus, à prendre toutes les mesures concrètes qui s'imposent pour persuader l'Arménie de s'abstenir de proférer des propos belliqueux provocateurs, de cesser de s'employer à altérer les caractéristiques physiques, culturelles et démographiques des territoires occupés, et de se conformer aux obligations qui lui incombent au titre du droit international en retirant ses forces de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Je compte sur votre appui.

(Signé) Jeyhun **Bayramov**